

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-03

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2021, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		657 682.90		916 293.50
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT		290 000.00		
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 241 810.08	1 532 534.31	970 586.08	1 257 709.73
TOTAUX	1 241 810.08	2 190 217.21	970 586.08	1 203 417.15
RÉSULTAT DE CLÔTURE		658 407.13		2 174 003.23

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_3-DE

L'excédent de fonctionnement 658 407.13 € sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 002	658 407.13€
---------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

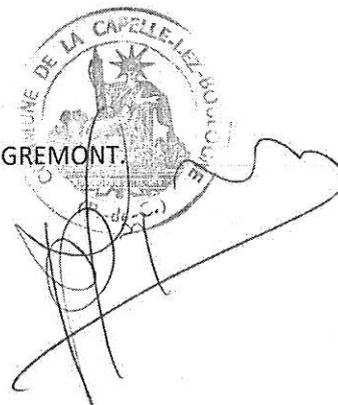
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer le, et de la
publication le,

Le Maire 13 AVR. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_3-DE